GRAND ORIENT DE FRANCE

COMMISSION NATIONALE PERMANENTE DE LA LAÏCITÉ

LIBERTE EGALITE FRATERNITE LAICITE

FICHE LAICITE POUR APPRENTIS

Ce texte est destiné aux Apprentis pour une première approche de la Laïcité qui est un des principes fondateurs de la République Française et de la Franc-Maçonnerie adogmatique

Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité sont les piliers du "Vivre ensemble" … en Paix !

Comment définir la Laïcité ?

La Constitution Française de 1958 nous dit :

« la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

La **Laïcité** * est née en France, mais la Laïcité n'a pas de définition officielle ce qui peut amener des confusions sur le sens à lui donner. Le texte qui suit va essayer de la **définir par son contenu, en 4 points simples**.

1 er Point – Vivre ensemble

La Laïcité porte en elle un certaine idée du « Vivre ensemble » qui s'applique à toutes les dimensions de la vie sociale riche de sa diversité d'identités individuelles et collectives et pluralité spirituelle.
S'appuyant sur une organisation politique démocratique, la Laïcité permet 2 choses :

- **A chacun de vivre librement ses options spirituelles ou convictions philosophiques.**
- **A tous de disposer d'un espace commun, public, assurant liberté et égalité.**

Créer un monde commun aux hommes, tout en leur permettant de garder librement leurs différences (langues, traditions, religions, convictions, croyances…..), c'est la réponse de la Laïcité.
La République Française s'est construite autour de la Laïcité.

2 ème Point – Quels sont les principes de la Laïcité ?

Pour fonder une communauté, la Laïcité met en jeu **3 principes** :
Liberté de Conscience - Égalité des Options Spirituelles - Universalité de la Loi Commune.

La Liberté de Conscience **:** Cela signifie pour chaque homme et chaque femme le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de choisir en toute liberté son option spirituelle (religieuse, athée, agnostique … voire l'indifférence à toute religion). Ce sera un des rôles de l'École Laïque de permettre d'acquérir cette Liberté de Conscience (cf. infra 4ème Point).

L'Égalité des Options Spirituelles **:** parfaite égalité des citoyens, quelle que soit leur option spirituelle ou conviction philosophique.

Respect de la Loi de la République : la Loi est la même pour tous, soucieuse du seul intérêt général.

3 ème Point – La séparation des Églises et de l'État par la loi de 1905

C'est le fondement juridique de la Laïcité. La mise en œuvre de ces 3 principes s'effectue par le dispositif de la séparation des Églises (et de façon plus générale de toute association constituée pour promouvoir des particularismes), et de l'État.

Pour réaliser cette séparation on distingue une Sphère Privée et une Sphère Publique :

La **Sphère Privée**, c'est la sphère personnelle où chacun est libre de ses attaches, de ses croyances, de sa foi, de ses convictions philosophiques, de ses particularismes.

La **Sphère Publique**, c'est l'espace public, qui rassemble les Hommes et les Femmes. C'est la sphère citoyenne, celle où le citoyen évolue socialement, économiquement, politiquement, juridiquement.

On y trouve les intérêts communs : justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics. C'est l'espace où le citoyen entre de plain-pied dans l'Égalité des droits qui privilégie non pas ce qui sépare mais ce qui unit. **Tout le monde est à égalité dans cette sphère et les règles y sont clairement établies, fondées sur les Droits de l'Homme** ***.

Par cette séparation, la Laïcité concilie unité et diversité. La loi de 1905 est devenue la clé de voûte de nos institutions laïques. Elle implique d'une part, la liberté individuelle et collective de religion et de culte, et d'autre part, l'autonomie de l'État vis-à-vis des religions qui ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte.

4ème Point – L'École Laïque

C'est l'outil basique pédagogique de la Laïcité. **L'école est gratuite ! L'école est pour tous !**
C'est un lieu de rencontre privilégié. Elle a été promue par les lois Jules Ferry de 1881, 1882, 1886.

Elle a été créée en raison d'une volonté politique de promouvoir l'instruction pour tous et en dehors de toute influence religieuse, le développement de l'esprit critique, la formation du citoyen (indispensable en Démocratie). C'est un outil de culture, d'émancipation, d'autonomie, de liberté de pensée, de liberté tout court, qui permet d'arriver à la liberté de conscience, mais aussi de s'intégrer à la société.

En définitive la Laïcité est un principe constitutionnel et en quelque sorte un idéal fait de :

- **La séparation des Églises et de l'État.**
- **La séparation de la sphère publique de la sphère privée.**
- **La neutralité de l'État en matière d'options spirituelles et sa non intervention financière dans ce domaine.**
- **La liberté de conscience.**
- **L'égalité de toutes les options spirituelles.**
- **L'universalité de la loi commune : Égalité de tous devant la loi.**
- **La recherche de l'émancipation de l'individu et la formation du citoyen grâce à l'École Laïque gratuite pour tous.**
- **La recherche du mieux vivre ensemble.**

La Laïcité en pratique

Il y a eu et il y a encore des apports évidents de la Laïcisation à la France.

En dehors de la séparation Églises- État, on peut citer à titre d'exemples :

Le Registre d'État Civil - L'École Publique gratuite, dite Laïque – L'Intégration qui a longtemps été efficace – Les espaces publics – Les cérémonies civiles : naissance, mariage, décès, accession à la citoyenneté par la majorité ou par la nationalité – Le PACS – Le divorce – La contraception – Le droit à l'avortement – L'égalité des sexes (encore à améliorer) **– Les lois de bioéthique autorisant la recherche à visée thérapeutique sur les cellules embryonnaires – L'indépendance de la connaissance scientifique – La liberté de l'Art …**

Assurant une liberté totale de conscience, elle n'est pas antireligieuse. « La République garantit le libre exercice des cultes… » dit l'Article 1er de la Loi de 1905. **On peut donc être laïque et croyant ; il n'y a pas là de contradiction.**

Il ne faut pas confondre anticléricalisme et antireligieux : **La Laïcité combat tous les cléricalisme c'est à dire toute intrusion du fait religieux, de la croyance dans les institutions publiques de la République.**

*** Le mot à deux ETYMOLOGIES : *« Laos »* et *« Laicus »***

- ***« Laos »*,** qui veut dire en grec : Qui concerne l'ensemble du peuple, considéré comme un tout indifférencié.
- ***« Laicus »*,** laïc **«** qui n'a pas reçu les ordres de cléricature »
- ***« Laïque »*,** est qualifié « de ce qui est indépendant de toute religion ». Ex : **État Laïque**

Ce mot est récent. On le trouve dans le Littré en 1871, où il est compris dans le sens de « *Laicus* », c'est-à-dire comme une séparation entre les religions relevant de la vie privée et les institutions publiques, l'État, indépendants de toute église. C'est cette signification qui est la plus répandue.

**** Les deux premiers articles de la loi du 9 décembre 1905,** réunis indissociablement sous le titre de « principes » indiquent :

art.1 : ***La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci- après dans l'intérêt de l'ordre public***

art.2 : ***La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte….***

***** La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789** est le texte fondateur de ces principes dans notre pays.

Dans l'article 1er, il est dit que **« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».**

L'article 10 précise que **« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »**.